PER LE NOZZE

DEL DISTINTO PROFESSORE

MARCO CITOLEUX

E DELLA GRAZIOSA SIGNORINA

SUZANNA DEJOB

Addì 2 di Giulio

1901.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

UNE MESSE

EN NOTES TIRONIENNES

PAR

ÉMILE CHATELAIN

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

IMPRIMÉ
POUR LE MARIAGE CITOLEUX-DEJOB
Par DELALAIN Frères
18, rue Séguier.

653
C39me

AU PROFESSEUR

CHARLES DEJOB

Membre correspondant de l'Académie de la Crusca

Cher Collègue et Ami,

La mode italienne veut que les amis solennisent par une humble plaquette le mariage auquel ils sont conviés. Si jamais cette mode, qui commence à pénétrer chez nous, fut de circonstance, c'est bien assurément en ce

g. Basement Project

jour où le zélé fondateur de la bienfaisante Société d'études italiennes célèbre l'union de sa chère Suzanne avec un aimable professeur de notre Université.

L'Italie vous doit beaucoup et ne l'oublie pas; elle vous a témoigné déjà sa reconnaissance sous plus d'une forme; nous vous devons aussi de connaître de mieux en mieux sa langue, son histoire, sa littérature. Grâce à vos efforts, les études italiennes ont conquis en France le droit de cité et assuré un avenir à ceux qui s'y dévouent. Cet heureux résultat est un des fruits de votre courageuse persévérance et du véritable apostolat que vous pratiquez par vos livres et vos articles depuis tant d'années.

Mais si je suis pénétré des sentiments du devoir qui m'est tracé aujourd'hui, je suis bien plus encore embarrassé pour le remplir. J'aurais voulu vous offrir quelque

« regalo » capable d'intéresser votre douce Suzanne et son charmant mari, qui pût en même temps plaire à votre digne mère et à votre excellente compagne, dont la lecture enfin fût une distraction pour le frère et la jeune sœur de la mariée. Le problème n'était pas insoluble; toute votre famille italianise à merveille; il suffisait, pour faire dérider ou bondir tout votre entourage, de trouver deux ou trois pages touchant de près ou de loin à une de ces questions de littérature italienne que vous traitez avec tant de maestria. *Je suis honteux d'avouer mon impuissance. Pourtant, j'aime beaucoup moi-même l'Italie, je l'ai parcourue sept fois, usant et abusant de la complaisance de ses bibliothécaires; mais alors je ne prévoyais point l'embarras où me plongeraient les noces de Suzanne. Je n'avais des yeux que pour les vieux manuscrits des classiques latins, pour l'onciale, les palimpsestes, la tachy-*

graphie latine, enfin j'étais, comme l'ami d'Ausone :

Assidue in libris nil nisi operta legens :
Exesas tineis opicasque evolvere chartas
Major quam promptis cura mihi in studiis[1].

Bref, en parcourant mon jardin peuplé d'orties et de chardons, je n'ai pu rassembler aucun bouquet de roses; j'ai donc dû cueillir une simple ronce. Ma bonne intention suffira-t-elle pour en dissimuler les épines? Après tout, c'est une Messe, — ce peut être de mise pour une bénédiction nuptiale — et une Messe peu banale, ensevelie depuis onze siècles dans un manuscrit de Reims qui repose maintenant au Vatican. Si votre gracieuse Suzanne, nutrita faustis sub penetralibus, *daigne avoir pour mon travail l'indulgence que je sollicite de sa bonté, elle pourra se vanter, en revanche, de ce qu'un*

1. Cf. Ausone, ed. Peiper, XXII, 2 sqq.

vieil ami aura lu, exprès pour elle, le jour de ses noces, une Messe comme jamais aucune sposa *n'en aura trouvé dans son missel. Sans doute, ce n'est pas proprement une Messe de mariage; mais le coupable est le moine de Saint-Rémy qui n'a transcrit que celle-là en caractères tachygraphiques, sans prévoir seulement qu'au début du XXe siècle son grimoire me serait nécessaire pour apporter ma part à une fête de famille.*

Quelle que soit ma plaquette, je vous prie, mon cher ami, de l'accueillir comme la sincère expression des vœux que je forme, d'accord avec tous les miens, pour le bonheur des jeunes époux.

Émile Chatelain.

Le manuscrit latin n° 191 du fonds de la reine Christine de Suède au Vatican fait partie des nombreux volumes étudiés par M. Georges de Manteyer, membre de l'École française de Rome, dans le mémoire qu'il a remis en 1898 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Parmi les photographies que mon jeune confrère a prises des manuscrits de Christine, se trouve une page très curieuse, qu'il a eu l'obligeance de me communiquer.

Dans ce manuscrit liturgique, le fol. 56, plus petit que les autres, est entièrement rempli par seize lignes de notes tironiennes, c'est-à-dire par des caractères tachygraphiques dont l'invention remonte à Tiron, affranchi de Cicéron, et qui ont été employés encore au Moyen Age, surtout à l'époque carolingienne. Nous avons au moins sept exemplaires du Psautier copié

LIBRARY
UNIVERSITY OF ILLINOIS
AT URBANA-CHAMPAIGN

aux IXe et Xe siècles avec ce système de tachygraphie. Assez souvent les notes tironiennes se trouvent mêlées aux caractères ordinaires, soit dans les textes, soit dans les annotations marginales. Ici on ne voit aucun mot en lettres courantes qui puisse mettre sur la voie du contenu; les notes sont absolument sans mélange, et je ne pense pas qu'on en ait jamais tenté le déchiffrement.

Le volume appartenait jadis au monastère bénédictin de Saint-Rémy de Reims. Nous savons que les notes tironiennes étaient en faveur dans cette région; outre divers manuscrits offrant des notes marginales, nous avons à la Bibliothèque Nationale (lat. 8780) un exemplaire du Dictionnaire tironien, dont se servaient les scribes de l'époque carolingienne, copié dans ce même monastère. Il n'est donc pas étonnant qu'un moine de Saint-Rémy, délaissant l'écriture vulgaire, ait

voulu, dans la page qui nous occupe, faire preuve de ses connaissances tachygraphiques, pour transcrire le propre d'une messe. L'exercice auquel il s'est livré est une sorte de thème, dont je vais, à mon tour, essayer la version. Pour dire toute ma pensée, cette tachygraphie qui permettait de recueillir les discours du temps de Cicéron et peut-être encore d'Ausone, n'a jamais été qu'une science factice à l'époque carolingienne, et je soupçonne que le moine de Saint-Rémy a consacré à composer sa page au moins autant d'heures qu'il m'en a fallu pour la traduire.

Voici la transcription complète du fol. 56 recto :

(Ligne 1). Missa pro tentationibus inimicorum invisibilium et cogitationibus egrediendum immundis.

(2) Omnipotens maxime Deus, respice propitius preces nostras et libera cor famuli tui de malarum tentatione

cogitationum, ut sancti spiritus || (3) dignum fieri habitaculum inveniatur, per Dominum-nostrum.

Secreta. Hæc[1] tibi, Domine Deus, offerimus oblationem pro-salutæ famuli tui || (4) quatenus animam illius, sancti spiritus gratia, illuminare digneris, per Dominum-nostrum.

Præfatio. Vere dignum [et justum est, etc.]. Humiliter tuam deprecamur clementiam || (5) ut gratiam sancti spiritus anime famuli tui clementer in-fundere dignere, ut iter pietatis diligere et digne laudari mæreatur[2], per Dominum-nostrum.

Ad complendum. || (6) Per hoc, quæ-sumus[3], Domine, sacrificium quod tue offerimus pietati, ab omnibus cor famuli tui e-munda tentationibus, per Dominum-nostrum.

|| (7) Alia. Deus, qui illuminas omnem hominem venientem in hunc mundum, quæ-sumus, cor famuli tui gratie tue splendore[4], || (8) ut digna majes-
illumina,

1. Corriger *Hanc*.

2. Cette note est mal formée du radical de *mæret*, alors qu'il fallait prendre celui de *merens*.

3. Au lieu d'employer une forme dérivée du verbe *quærit*, le scribe a recours aux notes signifiant *quæ* et *sumus*.

4. Il y avait une note connue pour le mot *splendor*; on trouve ici une forme dérivée de *splendet*.

tate tua cogitare et dicere valeat, per Dominum-nostrum.

Pro sacerdote. † Lectio epistole beati Pauli apostoli ad Romanos[1] : || (9) Fratres, con-dilector legi Dei secundum interiorem hominem. Video aliam legem in membris meis repugnantem legis mentis[2] mee et captum || (10) me dejicientem[3] in-lege peccati quæ-est in membris meis. † Infelix ego, quis me liberavit[4] de corpore mortis hujus? || (11) gratia Dei per Iliesum Christum Dominum-nostrum.

† Sequentia sancti euvangelii secundum Lucam[5] † In illo tempore dixit Iliesus discipulis || (12) suis : Petitis et dabitur vobis ; quæritis et invenietis ; pulsate et aperietur vobis. † Omnis enim qui petit accipit et qui || (13) quærit invenit, et pulsanti aperietur. † Quis autem ex vobis patrem petit panem,

---

1. Ad Rom. VII, 22-25.
2. L'abréviation ordinaire du substantif *mentis* a échappé à notre scribe, qui a recours ici à la finale *mentis*.
3. Dans la Vulgate : *et me captivantem*.
4. Faute commune pour *liberabit*. Cela prouve que le texte pris pour modèle par le moine qui a transcrit en tachygraphie portait déjà cette faute, si fréquente dans les manuscrits du VIIe siècle.
5. Luc. XI, 9-13.

nunquid lapidem dabit illi? ‖ (14) aut[1] piscem? nunquid pro pisce serpentem dabit illi? aut si petierit ovum? nunquid porriget ‖ (15) illi scorpionem? Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto-magis pater vester ‖ (16) de-cælo dabit spiritum bonum petentibus se? ✝

---

1. Deux fois dans cette ligne le scribe a employé les abréviations de *haud* au lieu de *aut;* la faute était peut-être dans son original.

PARIS
TYPOGRAPHIE DELALAIN FRÈRES
18, RUE SÉGUIER.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS